

Image not found or type unknown



Facture frais de cession de parts sociales

Par **cagakist**, le **20/05/2013 à 16:06**

Bonjour, jeune infirmier j'ai racheté des parts sociales dans une SCM de 2 personnes (1000 parts à 1 euro). Le cabinet comptable du cabinet m'a facturé une première fois 500 euros hors taxe pour la modification des statuts et autres afférents puis 1000 euros ht pour l'acte de cession de part (2 pages). Ces prix vous semblent-ils normaux? merci d'avance!

Par **alterego**, le **20/05/2013 à 16:18**

Bonjour, Oui, ils sont normaux. Ils auraient pu être plus élevés ou aussi légèrement moins élevés. Cordialement